

**POUR SAVOIR SI VOUS POUVEZ CONDUIRE :
L'ÉTHYLOTEST.**

Sécurité routière. Tous responsables.

www.soufflez-vous-saurez.fr

**SOUFFLEZ
VOUS
SAUREZ**

En 2008, près de 1 200 décès auraient pu être évités si tous les conducteurs avaient respecté la limitation légale d'alcoolémie au volant.

Il y a environ 10 g d'alcool pur dans un demi de bière, un ballon de vin, un verre de pastis, une coupe de champagne...



Attention : Les verres servis à la maison sont souvent plus généreux en quantité !

Ne sous-estimez pas les effets de l'alcool :

- il rétrécit le champ visuel ;
- il augmente la sensibilité à l'éblouissement ;
- il altère l'appréciation des distances ;
- il diminue les réflexes ;
- il a un effet euphorisant.

L'éthylotest est le seul moyen de savoir si votre alcoolémie vous permet de conduire.

Testez-vous une heure avant de prendre la route.

Si votre test vire au vert.

Vous atteignez ou dépassez le seuil réglementaire de 0,5 g/l de sang (soit 0,25 mg/l d'air expiré) :

- ne conduisez pas, faites-vous raccompagner ;
- si cela n'est pas possible, attendez que votre alcoolémie diminue (au minimum une heure par verre d'alcool consommé) et testez-vous de nouveau.

Quelle(s) sanction(s) risquez-vous si vous conduisez :

• **Avec un taux d'alcool égal ou supérieur à 0,5 g/l de sang (0,25 mg/l d'air expiré) ?**

- retrait de 6 points sur le permis de conduire ;
- amende forfaitaire de 135 euros ;
- immobilisation du véhicule ;
- suspension du permis (jusqu'à 3 ans).

• **Avec un taux d'alcool égal ou supérieur à 0,8 g/l de sang (0,4 mg/l d'air expiré) ?**

- retrait de 6 points sur le permis ;
- amende pouvant aller jusqu'à 4 500 euros ;
- immobilisation du véhicule ;
- suspension du permis (jusqu'à 3 ans) ou annulation ;
- obligation de suivre un stage de sensibilisation à la sécurité routière, à vos frais ;
- peine de prison (jusqu'à 2 ans).